



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

ORDRE DE SERVICE

Direction générale de l'alimentation
Sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments
Bureau de Surveillance des Denrées Alimentaires

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : S.FRANCART
Mél : Sylvie.Francart@agriculture.gouv.fr
Tél.: 01.49.55.81.55
Fax.: 01.49.55.84.23

Réf. interne : SDSSA/BSDA-AS/SF Mod N2007-8179

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDSSA/N2007-8228

Date: 05 septembre 2007

Classement :SA-232.41

Date de mise en application :**Immédiate**
Abroge et remplace :**Néant**
Complète et modifie :DGAL/SDSSA/N2007- 8220
Date limite de réponse :-
Nombre d'annexes :**0**
Degré et période de confidentialité :**Tout public**

Le Ministre de l'agriculture, de la pêche
à
(liste de diffusion)

Objet : Rectificatif à la note de service N2007-8220 du 29 août 2007 concernant la lutte contre les salmonelles dans les troupeaux de volailles Gallus gallus

Bases juridiques :

- Arrêté du 15 mars 2007 modifié le 23 juillet 2007 relatif à la lutte contre les infections à *Salmonella* Enteritidis, *Salmonella* Hadar, *Salmonella* Infantis, *Salmonella* Typhimurium ou *Salmonella* Virchow dans les troupeaux de l'espèce *Gallus gallus* en filière ponte d'œufs de consommation et fixant les modalités de déclaration des salmonelloses aviaires, visées à l'article D. 223-1 du code rural, dans ces mêmes troupeaux ;
- Arrêté du 15 mars 2007 modifié le 23 juillet 2007 relatif à la lutte contre les infections à *Salmonella* Enteritidis, *Salmonella* Hadar, *Salmonella* Infantis, *Salmonella* Typhimurium ou *Salmonella* Virchow dans les troupeaux de reproduction de l'espèce *Gallus gallus* en filière chair et fixant les modalités de déclaration des salmonelloses aviaires, visées à l'article D. 223-1 du code rural, dans ces mêmes troupeaux.

Résumé :

Cette note apporte un rectificatif à la note 2007-8220 du 29 août 2007.

MOTS-CLES : SALMONELLES, VOLAILLES, GALLUS GALLUS

DESTINATAIRES	
Pour exécution : - Directeurs départementaux des services vétérinaires	Pour information : - Préfets - DRAF DDAF - IG VIR - Directrice de la BNEVP - Directrice de l'ENSV - Directeur de l'INFOMA - Directeurs des ENV - DGCCRF - DGS

Dans les rubriques " Résumé " et " Base juridique " ainsi que dans le corps du texte, les références à la note de service N2007-8191 sont remplacées par les références à la note de service N2007-8179.

Le Sous-Directeur
de la Sécurité Sanitaire des Aliments

Paul MENNECIER